

## AVIS PUBLIC

### À toutes les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

Second projet de résolution numéro SPR04-2026 accordant une autorisation portant le numéro de demande 2025-80241 pour la propriété située au 23, rue Leduc, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le premier projet de résolution numéro PPR04-2026

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation du mercredi 18 février 2026, le conseil a adopté, le 9 mars 2026, le second projet de résolution numéro SPR04-2026 accordant une autorisation portant le numéro de demande 2025-80241 pour la propriété située au 23, rue Leduc, en vertu du Règlement numéro 0670 2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le premier projet de résolution numéro PPR04-2026.
2. Que l'objet du projet de résolution consiste à accorder, dans la zone résidentielle portant le numéro BL06R (secteur au nord de la rue Dufferin et de part et d'autre des rues Leduc et Tétro), la délivrance d'une autorisation portant le numéro de demande 2025-80241 afin de permettre l'usage d'entrepôt, faisant partie de la classe d'usage d'entrepôt et centre de distribution « lent » et les lieux de retour de contenants consignés « Crécup » sur la propriété située au 23, rue Leduc, étant le lot numéro 1 650 322 du cadastre du Québec. Aucun agrandissement de bâtiment ni ajout de bâtiment d'entreposage n'est permis pour les usages autorisés de ce projet de résolution et aucun entreposage extérieur n'est permis.
3. Que les dispositions mentionnées à l'article 2 du présent avis peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter de la zone visée, soit la zone résidentielle (secteur au nord de la rue Dufferin et de part et d'autre des rues Leduc et Tétro) et des zones contiguës AK01A, BL01R et BL03C étant situées de part et d'autre de la rue Dufferin et du chemin Dale afin que le projet de résolution qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ, c. E-2.2.
4. Que la description de la zone visée ainsi que les zones contiguës ou l'illustration de celles-ci peuvent être consultées au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.
5. Que les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées d'une zone, y compris les personnes morales, qui ont le droit de signer une demande à l'égard d'une disposition du projet de résolution et la façon dont elles peuvent exercer ce droit, peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale à Granby, durant les heures normales d'ouverture de bureau.
6. Que, pour être valide, toute demande doit :
  - 1° Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
  - 2° Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
  - 3° Être reçue au bureau de la municipalité, 87, rue Principale, Granby, au plus tard le **21 mars 2026**.
7. Que la disposition du second projet de résolution qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans la résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. Que le second projet de résolution numéro SPR04-2026 peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.granby.ca/fr/reglements-municipaux](http://www.granby.ca/fr/reglements-municipaux), sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » et au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale à Granby, Québec, aux heures normales de bureau.

Donné à Granby, ce 13 mars 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 13 mars 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 13 mars 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland